
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Secrétariat général
au tunnel sous la Manche

Avis relatif à la publication du rapport de la commission intergouvernementale au tunnel sous la Manche concernant la sécurité de la liaison fixe trans-Manche pour l'année 2006

NOR : DEVJ0801428V

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la directive 2004/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004, le rapport annuel 2006 de la commission intergouvernementale au tunnel sous la Manche (CIG) pour la liaison fixe trans-Manche portant sur la sécurité ferroviaire a été adressé à l'Agence ferroviaire européenne, en anglais et en français. Ce rapport peut être obtenu auprès du secrétariat général de la délégation française à la CIG (SGTM), tour Pascal A, 92055 Paris-La Défense Cedex. Il pourra être adressé par courriel en réponse à un message adressé à l'adresse de messagerie électronique : tunnelmanche@equipement.gouv.fr.

Le présent avis sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.